



*Forts de notre expérience de Courtier leader de l'Assurance des Professionnels de la Médecine Non Conventionnelle,*

*MEDINAT vous garantit où que vous soyez, chez vous, à domicile, en Institut et tout autre tiers.*

*MEDINAT est le seul contrat Français à donner une définition aussi précise de ce qu'est la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sans confusion possible avec la Responsabilité Civile Exploitation.*

*MEDINAT est aussi le seul contrat Français à proposer la garantie de l'ensemble des techniques que vous utilisez au quotidien à partir du moment où vous nous les indiquez sur le bulletin d'adhésion.*

Nous avons mis au point le contrat groupe  dont les différents volets de garanties sont destinés à l'ensemble des **Praticiens des Médecines non conventionnelles**. La souscription est réservée aux praticiens justifiant d'une certification (diplôme) que nous connaissons ou de l'appartenance à une organisation professionnelle et qui exercent en étant fiscalement déclarés quel que soit le statut juridique. (Profession libérale, auto-entrepreneur, salarié porté, association, s-scoop, etc...)

Ce contrat dénommé  reprend :

### **GARANTIES OBLIGATOIRES, PACK DU PRATICIEN :**

- **Une Responsabilité Civile Professionnelle (L'indispensable) :** Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des accidents corporels causés aux patients par suite d'erreurs ou de fautes professionnelles commises du fait de l'exercice de son activité professionnelle telle qu'elle est déclarée sur le bulletin d'adhésion, dans les diagnostics, conseils écrits ou applications thérapeutiques.

**Conjoint Collaborateur :** La garantie est étendue à la Responsabilité encourue du fait du conjoint qui accomplit des tâches bénévoles au cabinet de l'assuré.



**Fonction Hospitalière** : La garantie est étendue à la Responsabilité Civile que l'assuré peut encourir à titre personnel dans le cadre de ses fonctions hospitalières au sein d'un établissement public à la suite d'une faute détachable de la fonction.

- **Une Responsabilité Civile Exploitation (La Sécurisante)** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages fortuits, corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux patients ou aux tiers et survenus dans l'exercice de sa profession et provenant notamment du fait de l'assuré lui-même, des personnes dont il a à répondre, ainsi que du fait de son mobilier, de son matériel, de ses installations professionnelles ou des locaux utilisés pour les besoins de sa profession.

**Formation** : Les garanties du contrat s'appliquent également à la Responsabilité Civile de l'assuré du fait de son activité de formateur.

- **Une Protection Juridique (La Sereine)** : garantissant le paiement des honoraires pour vous défendre devant les juridictions qui intervient dans le cadre de :

- Votre activité professionnelle à l'occasion notamment :

Des relations contractuelles, des rapports avec les organismes sociaux, d'une recherche en exercice illégal, des relations de voisinage, des infractions au code de la route à l'occasion d'un déplacement professionnel et/ou privé, des relations avec les administrations.

- Votre Vie Privée :

Vos biens de consommation, votre résidence principale, voisinage, votre vie associative, la protection du permis de conduire

### LES MONTANTS ASSURES DANS LE PACK

- Montant garanti en Responsabilité Civile Exploitation => 8 000 000 €
- Montant garanti en Responsabilité Civile Professionnelle => 8 000 000 € /sinistre avec une limite de 15 000 000 € /année d'assurance

Sans  
Franchi  
se

Une protection Juridique qui vous défend dans le cadre de l'exercice de votre activité et de votre vie privée :

- Montant garanti par sinistre => 30 000 €

La tarification de ce pack de garanties est établie de la manière suivante :

- Selon activité : voir tarif joint



## PROPOSITION TARIFAIRE ANNEE 2015

### GARANTIES OPTIONNELLES : MULTIRISQUE LOCAUX PROFESSIONNELS

- Une **Multirisque** (habitation ou spécifique) destinée à garantir les locaux dans lesquels vous exercez votre activité (**La Tranquillissante**)
- La Perte d'Exploitation (ou perte d'honoraires suite à un sinistre garanti) (**La Judicieuse**)

La tarification de ce volet de garanties est établie de la manière suivante :

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4	Option 5
<b>Garanties Accordées</b>	1 pièce dans votre habitation	Surface jusqu'à 50 m <sup>2</sup>	Surface jusqu'à 100 m <sup>2</sup>	Surface jusqu'à 150 m <sup>2</sup>	Surface jusqu'à 250 m <sup>2</sup>
Incendie et Risques Annexes	25 703 €	51 407 €	64 259 €	89 962 €	99 821 €
Dégâts des Eaux	25 703 €	51 407 €	64 259 €	89 962 €	99 821 €
Bris de Glaces et Enseignes	1 318 €	1 542 €	2 056 €	3 744 €	5 141 €
Bris de Machines et Tous Risques Informatiques	7 712 €	12 852 €	15 913 €	25 703 €	32 130 €
Vol, Tentatives de Vol, Vandalismes	7 712 €	12 852 €	15 913 €	25 703 €	32 130 €
<b>Primes Annuelle TTC</b>	<b>167 €</b>	<b>187 €</b>	<b>286 €</b>	<b>480 €</b>	<b>709 €</b>
Garantie Optionnelle	Taux TTC applicable sur votre CA				
Perte D'Exploitation	0,8 ‰	0,8 ‰	0,8 ‰	0,8 ‰	0,8 ‰

Tarifs accordés par les Compagnies d'assurances : COVEA RISKS et CFDP

### Comment Adhérer à MEDINAT :

- ⇒ Remplir le bulletin d'adhésion en précisant votre activité détaillée : (attention : la cotisation peut varier d'une activité à l'autre et sera basée sur l'activité la plus à risque que vous exercez).

Le paiement semestriel est réservé aux cotisations globales de plus de 200 euros (hors frais de dossier)

- ⇒ **Le retour du bulletin d'adhésion est obligatoire**
- ⇒ Envoyer votre dossier à notre centre de gestion MEDINAT  
ALIANIS, BP 25-252, 59379 DUNKERQUE Cedex 01
- ⇒ Frais unique d'ouverture de dossier : 35 €

**Attention** : Vous recevrez votre contrat numérisé en retour par mail

\*\*\*\*\*

**MEDINAT vous offre un Rapport garanties/prix sans concurrence sur le marché**  
**N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes au 01.85.480.481**



**ALIANS**  
BP 25-252,

59379 DUNKERQUE Cedex 1

☎ 01 85.480.481 - Fax 03.28.588.588



## BULLETIN D'ADHESION 2015

NOM et Prénom :  
Entité Juridique :  
Adresse de correspondance: .....  
.....  
Email : .....@.....  
N° Téléphone : .....

Activité détaillée :  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
Le cas échéant, nom de votre Fédération ou Syndicat :

Date d'effet :

**Je demande l'adhésion à la GARANTIE PACK DU PRATICIEN pour une Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Exploitation et Protection Juridique, Vie Professionnelle, Vie Privée**

En plus de votre pack, possibilité de souscrire à des options complémentaires : (voir Option A et B ci-dessous)

**OPTION A : Multirisques Local : Cocher l'option désirée**

OPTION N°1 (1 pièce dans votre habitation)	OPTION N°2 (surface jusqu'à 50M <sup>2</sup> )	OPTION N°3 (surface jusqu'à 100M <sup>2</sup> )	OPTION N°4 (surface jusqu'à 150M <sup>2</sup> )	OPTION N°5 (surface jusqu'à 250 M <sup>2</sup> )
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Adresse du local : .....  
.....  
Superficie : ..... M<sup>2</sup>      Qualité Assuré :      Locataire       Propriétaire

**OPTION B : Perte d'Exploitation (si option multirisque local souscrite)**

Chiffre d'affaires annuel (en €) = .....

Mode de paiement : Semestriel       Annuel   
Le paiement semestriel est réservé aux cotisations globales de plus de 200 € (hors frais de dossier)

35 € de frais d'établissement du contrat

Joindre la photocopie de l'attestation d'adhésion à votre organisme (Association Prof. Fédération, Syndicat) la copie de vos diplômes ou certifications, ainsi que copie attestation URSSAF/INSEE et le cas échéant, copie du bail commercial

Merci de Joindre un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre du Cabinet ALIANS

Je soussigné(e) déclare n'avoir ni subi ou déclaré de sinistre (s) ni fait l'objet de réclamation (s) au titre de l'une des garanties désignées ci-dessus durant les 36 derniers mois.

Fait à ..... Le ..... Signature de L'Adhérent